



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 04-2019**

**concernant la rénovation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie, la rénovation de la surface routière et le remplacement du dispositif d'éclairage public au chemin du Leyterand**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission :  
le 19 février 2019 à 19h30

à l'administration communale, salle de Conférence  
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 4 février 2019

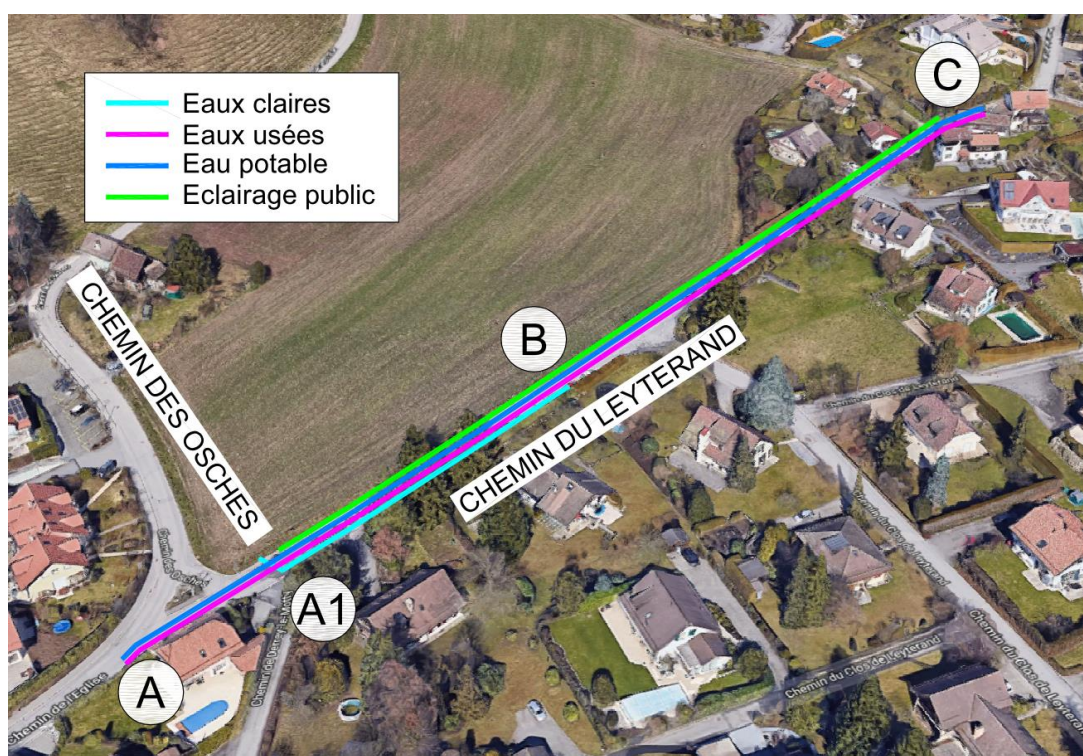
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## 1. Objet du préavis

A la suite d'une fuite importante sur le réseau d'eau potable dans la partie supérieure du chemin du Leyterand, la superstructure routière a été sévèrement endommagée. L'eau s'est infiltrée sous la couche de base et une partie de la fondation en grave a été entraînée à l'aval du chemin laissant des cavités sous la surface d'enrobé. La sécurité du trafic n'étant plus garantie, la circulation a été momentanément interrompue le temps de trouver une solution. Afin de rétablir provisoirement le passage des véhicules, la surface d'enrobé a été fraisée et les cavités remblayées.

Afin de préparer la remise en état de cet axe et réaliser une intervention regroupant tous les services industriels, la municipalité a effectué un état des lieux de ses propres infrastructures.

## 2. Projet



### Eau potable et défense incendie

Sur le plan hydraulique, cette zone du réseau est alimentée par le réservoir de la Baillaz (volume total de 830 m<sup>3</sup> dont 250 m<sup>3</sup> pour la défense incendie) dont l'altitude du trop-plein culmine à 687 mètres. La conduite existante en fonte Ø 150 mm a été posée au début des années 1960, elle a montré des signes de fatigue. Le Service des Eaux des Pléiades est intervenu à deux reprises afin de juguler de grosses fuites.

Conformément aux propositions de plan directeur de la distribution de l'eau, la conduite existante devrait être remplacée par un tuyau en polyéthylène d'un diamètre extérieur de 180 mm supportant une pression nominale 10 bars.

La municipalité propose d'engager les travaux suivants :

- Sur les tronçons A-B et B-C, pose de 280 mètres de conduite en polyéthylène PE 100 PN10 soudé bout à bout Ø ext. 180 mm Ø int. 158.6 mm.
- Pose d'une nouvelle borne-hydrante au point B disposant d'un raccord unique Storz Ø 75 mm.
- Connection aux points A1, B et C sur les équipements existants des chemins. Remplacement de 3 vannes de réseaux.
- Reprise des raccordements privés sur la nouvelle conduite.

#### Assainissement

Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ont été contrôlés par caméra. Suite à cette analyse, les mesures suivantes devraient être prises.

Concernant les eaux usées, le tube en ciment n'est pas considéré comme étanche et devrait être remplacé par un nouveau collecteur en PVC S-25 Ø 200/192.2 mm.

Concernant les eaux claires, un calcul de capacité réalisé par le bureau GED SA a montré qu'à l'aval du point B le réseau est sous dimensionné. En effet, pour une pluie d'une heure avec un temps de retour de 5 ans, ce tronçon se met en charge de manière importante durant environ 20 minutes. Le tube en ciment Ø 300 mm devrait être remplacé par un nouveau collecteur en PVC S-25 Ø 450/432.4 mm.

Les chambres prévues le long du tracé sont placées de telle façon à permettre un contrôle aisé, ainsi qu'une bonne maintenance des collecteurs. Elles seront réalisées sur mesure en PVC.

#### Eclairage public

Le dispositif d'éclairage public sera entièrement revu. Un éclairage à LED sera mis en place, les mâts seront remplacés et l'infrastructure adaptée, afin de poursuivre la politique communale d'économie d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse par un équipement permettant l'abaissement nocturne.

#### Réfection routière

Sur le tronçon A-C, le projet prévoit la rénovation de la superstructure, une nouvelle couche de support de 7 cm de type ACT/ACB 22 N et un tapis bitumineux de 3 à 4 cm en AC 11 N pour la couche d'usure compléteront la surface de la chaussée.

Le trottoir sera également rénové par une nouvelle couche de support de 6 cm de type ACT/ACB16 N et un tapis bitumineux de 3 cm en AC 11 N pour la couche d'usure. Sa largeur sera également augmentée.

### **3. Aspect financiers**

Conformément à la loi sur les marchés publics et son règlement d'application, une procédure ouverte a été engagée pour les travaux de génie civil et une procédure de gré à gré comparatif a été engagée pour les travaux d'appareillage.

Pour ces procédures, un cahier de soumission complété par les conditions et critères fait référence pour le jugement des offres. Les travaux ont été adjugés aux entreprises classées première, sous réserve de l'acceptation du crédit par le conseil communal.

Les travaux électriques liés à l'éclairage public seront réalisés par la Romande Energie SA.

Le mandat d'ingénieur a été attribué selon la procédure « gré à gré » au bureau Herter & Wiesmann SA à La Tour-de-Peilz.

Pour information, la Romande Energie et UPC SA engageront des travaux de rénovation de leur réseau pour un montant de CHF 17'050.- TTC.

Prestations	Eaux claires et usées	Eau potable réseau principal	Eau potable réseau privé	Eclairage public	Réfection routière	TOTAL
Génie civil	53'400.-	38'100.-	4'200.-	31'400.-	223'300.-	350'400.-
Canalisations et chambres de visite	99'300.-					99'300.-
Appareillage pour eau potable		61'700.-	12'200.-			73'900.-
Eclairage public				35'400.-		35'400.-
<b>Total travaux HT</b>	<b>152'700.-</b>	<b>99'800.-</b>	<b>16'400.-</b>	<b>66'800.-</b>	<b>223'300.-</b>	<b>559'000.-</b>
Travaux géométrique	2'000.-	2'000.-	1'000.-	1'000.-	1'000.-	7'000.-
Honoraires d'ingénieur	19'800.-	12'000.-	2'000.-	6'700.-	22'300.-	62'800.-
<b>Total honoraires et frais HT</b>	<b>21'800.-</b>	<b>14'000.-</b>	<b>3'000.-</b>	<b>7'700.-</b>	<b>23'300.-</b>	<b>69'800.-</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>174'500.-</b>	<b>113'800.-</b>	<b>19'400.-</b>	<b>74'500.-</b>	<b>246'600.-</b>	<b>628'800.-</b>
Divers et imprévus env. 10%	17'500.-	11'400.-	1'900.-	7'500.-	24'700.-	63'000.-
TVA 7.7 %	14'800.-	9'600.-	1'600.-	6'300.-	20'900.-	53'200.-
<b>TOTAL TTC</b>	<b>206'800.-</b>	<b>134'800.-</b>	<b>22'900.-</b>	<b>88'300.-</b>	<b>292'200.-</b>	<b>745'000.-</b>

Ce budget ne tient pas compte de la subvention pour l'amélioration du réseau de défense incendie. Le dossier a été transmis à l'ECA et son traitement est en cours.

#### 4. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

La conduite d'eau potable et de défense incendie en fonte sous-dimensionnée et obsolète sera remplacée.

La conduite des eaux claires sous dimensionnée et celle des eaux usées plus étanche seront remplacées.

Des engagements seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement de ce chantier concernant la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets, les transports, etc.

#### 5. Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par le recours à l'emprunt si nécessaire.

##### Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement comme suit :

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| ➤ Eaux claires et usées                                     | durée de 30 ans au maximum |
| ➤ Eau potable   | durée de 30 ans au maximum |
| ➤ Eclairage public  | durée de 30 ans au maximum |
| ➤ Chaussée, trottoirs, réfection mur et aide à la traversée | durée de 30 ans au maximum |

Coûts d'exploitation annuel

Coûts d'amortissement estimés pour les travaux projetés :

Intérêts lissés (1.5%)	CHF	5'600.00
Amortissement annuel	CHF	<u>25'000.00</u>
Total annuel	CHF	30'600.00

Ces chiffres s'entendent hors subventions et TVA comprise.

La TVA sur le réseau d'évacuation des eaux et l'eau potable pourra être récupérée.

L'entretien et le déneigement seront effectués par le service des espaces publics.

Plan des investissements

S'agissant de travaux imprévus, ces coûts n'ont pas été portés au plan des investissements.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement voté pour la législature 2016-2021 se monte à CHF 95'000'000.00.

Dette brute à la date du présent préavis CHF 52'185'000.00.


**6. Conclusion du préavis**

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux pour un montant total de CHF 745'000.- ;
- Autoriser la municipalité à encaisser les différentes subventions ;
- Autoriser la municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- Financer la dépense par un emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay



Le Secrétaire  
J. Steiner

Municipaux délégués : M. Alain Bovay, syndic et M. George, municipal